



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 24 00048 U6201

Adresse du projet : 28 bis Route de Béthune 62300 LENS

Déposé en mairie le : 19/09/2024

Reçu au service le : 01/10/2024

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

LE COZY CLUB LA CASBAH

représenté(e) par Monsieur LEQUENNE

Grégory

11 rue des Fusillés

59161 RAMILLIE

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Considérant ce projet situé dans le périmètre des abords des monuments historiques suscités ;

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO ;

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- Le support de l'enseigne devra être de teinte mat, uniforme, sans effet de surbrillance, et avec des fixations dissimulées.
- Les dispositifs d'éclairage de type 'pelle' devront être déposés, au profit d'un éclairage indirect et discret.

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Stéphane PILON
Le 24/10/2024 à 11:27

L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Stéphane PILON

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Église du Millénium situé à 62498|Lens|rue du Père Joseph Puchala.

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..